



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Ombrières agricoles supportant des panneaux photovoltaïques sur des vignes à implanter sur la commune de Florentin (81)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE

Raison sociale

GFV Domaine Astrolabe - Vinalie

N° SIRET

37800151500055

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Terral

Prénom(s)

Francis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Constructions d'ombrières photovoltaïques couvrant des vignes à planter. Les ombrières photovoltaïques produiront de l'électricité pour une puissance totale installée d'environ 3 063 kWc qui sera intégralement réinjectée dans le réseau de distribution publique. Les revenus tirés de la vente de l'électricité serviront à financer la construction des ombrières.

4.2 Objectifs du projet

Ces ombrières photovoltaïques permettront à l'exploitant, SCEA Château d'Escabes, de développer son activité viticole ainsi qu'à la production d'électricité décarbonée. Les ombrières apporteront les avantages suivants : - Protection contre les aléas climatiques : brûlures solaires, gel, grêle. - Microclimat plus stable, températures plus lissées : gel et températures froides en hiver et chaleur agressive en été mieux contrôlés. - Évaporation réduite grâce à la couverture partielle du terrain, ce qui permettra des économies d'eau d'irrigation. - Amélioration du confort de travail avec la couverture partielle des panneaux amenant de l'ombre en été. - Production d'énergie renouvelable : 3 775 MWh/an. Ces ombrières photovoltaïques permettront de pérenniser l'activité de l'exploitation agricole/viticole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les ombrières seront constituées de portiques en acier galvanisé gris moyen supportant une charpente également en acier galvanisé sur laquelle seront fixés des panneaux photovoltaïques. La base des structures sera enfoncée dans le sol à une profondeur définie par l'étude géotechnique. S'agissant du terrassement, celui-ci sera réalisé au niveau de la plateforme de déchargement en gravas non traités. Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine REDEN de Roquefort, dans le Lot et Garonne (47).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité sous ces ombrières photovoltaïques sera orientée vers de la viticulture. Les ombrières permettront de protéger les vignes des aléas climatiques (gel l'hiver, chaleur/sécheresse l'été) et viendront limiter l'évapotranspiration. De plus, elles permettent d'offrir une protection contre la grêle. Des filets seront installés sur la structure en complément des panneaux pour former une barrière mécanique contre la grêle. Les inter-rangs de vignes seront maintenus enherbés. Une fauche pourra être réalisée une ou deux fois dans l'année afin d'entretenir le couvert. Un forage d'irrigation sera mis en place permettant l'arrosage des vignes. Les ombrières permettront également de produire de l'électricité verte (superposition des activités agricoles et photovoltaïques). La centrale photovoltaïque sera supervisée à distance depuis le centre de conduite de REDEN à Roquefort (47). La maintenance préventive et curative sera effectuée par les équipes de REDEN à Roquefort (47).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet au sol (surface pv + plateforme de déchargement) Hauteur du point haut Hauteur du point bas Surface de la parcelle prise à bail	(14821, m ²) (5,3, m) (5,07, m) (4,8, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	3 ZNIEFF de type I se situent a proximite du site dont la plus proche se trouve a 2,7 km (Plateau et escarpement de la Tronque, 730010121) 1 ZNIEFF de type II se situe a proximite du site a 1,7km: Basse vallee du Tarn (730030121) Source: Geoportail
En zone de montagne ?	☐	☒	Source: Observatoire des Territoires
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Source: Geoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Source: Geoportail
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Source: Geoportail

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE du Tarn
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site du projet se situe a 300m de la zones de presumption de prescription archeologique. Le projet se trouve a 3,2km de la zone tampon de l'Eglise Sainte-Blaise et pigeonnier du Pradinas (monument historique le plus proche)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Source: Picto-Occitanie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN risque mouvement de terrain approuve, PPRN Risque inondation approuve Source: Georisques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN risque mouvement de terrain approuve, PPRN Risque inondation approuve Source: Georisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source: Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE 8101, Arrete prefectoral du 27 mars 1996 ZRE 0501, Bassin de la Garonne a l'aval de Saint-Gaudens et a l'amont de Langon, Decret n° 94-354 du 29 avril 1994 Source: Sandre Eau France
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source: SANDRE Eau France
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site du projet se situe a 300m de la zone de presumption de prescriptions archeologiques. Les sites inscrits les plus proches se trouvent a 3,2km (Eglise Sainte-Blaise et pigeonnier du Pradinas) et 4,1km (Site archeologique de Sainte-Sigolene). Source: Atlas des Patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Un seul site Natura 2000 Directive Oiseaux se situe a proximite du projet a 21km (Foret de Gresigne et environs). 3 sites Natura 2000 Directive Habitats se situent a 22km, 29km et 31km du site du projet (le plus proche "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallee de la Vere" si situe a 22km). Source: Geoportail
D'un site classé ?	☐	☒	Le site du projet se situe a 300m de la zone de presumption de prescriptions archeologiques. Les sites inscrits les plus proches se trouvent a 3,2km (Eglise Sainte-Blaise et pigeonier du Pradinas) et 4,1km (Site archeologique de Sainte-Sigolene). Source: Atlas des Patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La parcelle du projet n'est pas irriguée mais l'exploitant dispose d'un forage d'irrigation a proximite. Seul le materiel d'irrigation sera a mettre en place. Le vignoble sera irriguée des la plantation avec une consommation annuelle envisagée a 800m ³ /ha en integrant une economie d'eau de 20% liee a l'ombrière.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de modifications des masses d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Des mouvements de terre par terrassement seront operes sur une partie du site pour realiser les elements connexes (plateforme de dechargement et voie lourde, voir plan). Elles permettent l'acces pour la maintenance, les activites agricoles et les secours.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas l'alimentation en eau potable. Le projet ne sera pas relié à un système d'assainissement, excepté durant la phase travaux (fosse septique autonome)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	En conclusion, le projet sera implanté sur une zone d'enjeu majoritairement faible, à l'exception des haies champêtres et des limites de boisement présentant des enjeux respectifs modéré et fort. Des préconisations sont proposées pour éviter ou réduire le risque de destruction d'individus en phase chantier (calendrier de démarrage des travaux ...). Les impacts attendus sont de niveau non
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à plus de 20km du premier site Natura 2000
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est actuellement en exploitation agricole. La vocation agricole du site sera pérennisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Une canalisation d'hydrocarbures passe en dehors de la limite nord des parcelles du projet. Sources: Picto-Occitanie, Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les parcelles du projet sont concernées par des risques d'inondations par débordement de cours d'eau, risques d'inondations par remontée de nappes, risque sismique (faible), risques de mouvements de terrains, risques retrait-gonflement des argiles (modéré), risque d'exposition au radon (faible). Source: Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Trafic limite a la periode du chantier (environ 4 mois). Aucun impact lors de l'exploitation
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Impact limite en phase de travaux lors du terrassement et de l'installation des ombrières.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Aucun impact
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact (aucun travaux de nuit en phase chantier ni d'éclairage nocturne en phase exploitation)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun impact
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucun impact (Gestion des déchets pendant la phase de chantier)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Impact visuel limite. Le territoire d'étude se situe dans une plaine agricole et est déjà marqué par la présence forte de réseaux de haies, de boisements ou encore d'alignements d'arbres remarquables qui jouent à la fois un rôle de continuité écologique mais qui permet aussi d'avoir une structure paysagère marquée. Voir l'étude paysagère
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Renforcement et pérennisation d'une activité agricole locale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Absences de covisibilité avec les projets photovoltaïques dans un rayon de 10km: -Site de stockage d'énergie sur batteries de CLAUDIA située à 9,2km -Centrale photovoltaïque jouxtant le site de stockage d'énergie sur batteries à 9,2km -Centrale photovoltaïque à 4,5km (Lieu-dits "Lempéry") -Centrale photovoltaïque "Mas de Rest" à 10,3km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Conclusion du prediagnostic ecologique: En conclusion, le projet sera implante sur une zone d'enjeu majoritairement faible, a l'exception des haies champetres et des limites de boisement presentant des enjeux respectifs modere et fort. Des preconisations sont proposees pour eviter ou reduire le risque de destruction d'individus en phase chantier (calendrier de demarrage des travaux, respect des emprises chantier, etc.). Ainsi, apres mise en place des mesures d'evitement et de reduction, les impacts attendus sont de niveau non significatif a faible sur la base du prediagnostic ecologique. Conclusion du volet paysager: Territoire marque par la presence de boisement et de haies. Aucune covisibilite avec des habitations ou site patrimonial. Les seuls covisibilites proviennent de la proximite de la route. Une haie paysagere sur ces limites

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ecologie : Developpement : - Evitement des zones a enjeux : boisements et haies bocageres
Chantier : - Adaptation du calendrier des travaux - Respect des emprises de chantier - Fauche et terrassement des emprises respectueux de la biodiversite - Gestion des risques de pollution accidentelle du site - Limitation de la proliferation des especes vegetales exotiques envahissantes durant la phase construction et exploitation - Limitation de l'attrait des zones de chantier pour les amphibiens pionniers - Accompagnement ecologique du chantier Paysage: -Conservation des haies -Plantation de haies paysageres

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact ne paraît pas nécessaire : - les terrains sont déjà utilisés par une activité agricole - Pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillement, pas de pollution des eaux superficielles et souterraines du à l'activité agricole - Diminution de l'irrigation pour l'activité agricole - Pas d'impact sur le milieu humain, excepté de façon temporaire en période de travaux - Pas d'impact paysager: conservation des haies Après mise en place des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement, les impacts seront de niveau faible à nul.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Lem

Prénom

Alexis

Qualité du signataire

Charge de mission environnement

À

Agen

Fait le

16-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)